



Pas-de-Calais

Le Département

Développement

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Projet adopté au Conseil Départemental du 24 septembre 2018

TABLE DES MATIÈRES

/ PRÉAMBULE	3
Agir pour le climat	3
Une prise de conscience internationale	4
La dynamique Climat dans les Hauts-de-France	5
/ POURQUOI UN PCAE ?	6
Cadre général du PCAE	6
Les objectifs du PCAE	6
/ LE PCAE ET LES AUTRES DOCUMENTS	7
L'articulation nécessaire avec l'ensemble de la démarche de développement durable	7
/ LE POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE	9
Les enjeux régionaux en toile de fond	9
/ LA DÉMARCHE DU DÉPARTEMENT	10
La méthode d'élaboration	10
/ LE PROGRAMME D' ACTIONS	11
Vue d'ensemble	11
Structure des fiches-actions	12
Les 11 fiches-actions	13
/ LE SUIVI ET L'ÉVALUATION	36
Animation du PCAE	36
Suivi de la mise en œuvre du plan d'actions	36
Évaluation du PCAE	37
/ LEXIQUE	38

/ PRÉAMBULE

Agir pour le climat

Le changement climatique est aujourd'hui une réalité à l'échelle de la planète, et singulièrement dans les Hauts-de-France comme le décrit *La Voix du Nord* (édition du 6 octobre 2017, n° 23 278). **La région est en effet l'une des plus impactées dès aujourd'hui** (évolution des températures, de la pluviométrie, des risques de submersion marine...), mais risque de l'être d'autant plus dans les décennies à venir.

Dans son encadré « Bonne nouvelle, il y a des solutions », le journal cite pêle-mêle la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), la diminution des consommations d'énergie, et le développement des énergies renouvelables. En effet, le GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) a montré, dans ses rapports successifs, que le **changement (ou réchauffement) climatique s'explique en grande partie par les émissions de GES induites par les activités humaines.**

D'après le dernier rapport du GIEC, les simulations climatiques basées uniquement sur les éléments naturels (éruptions volcaniques, variations solaires, etc.) peuvent expliquer des variations de températures avant 1950. Mais depuis 1950, ces variations de températures ne sont explicables qu'en tenant compte des activités humaines qui apparaissent comme le principal facteur du changement constaté (notamment en raison de l'utilisation des énergies fossiles, dans les transports, les logements ou encore l'industrie).



Mauvaise nouvelle, notre climat a déjà bel et bien changé

Les dernières données actualisées sont tombées hier pour qualifier la réalité du changement climatique dans les Hauts-de-France. Le ciel va-t-il nous tomber sur la tête ? Que va-t-il se passer avec la pluie, le gel et le soleil ? Inondations, orages et tempêtes : comment vivront nos enfants ?

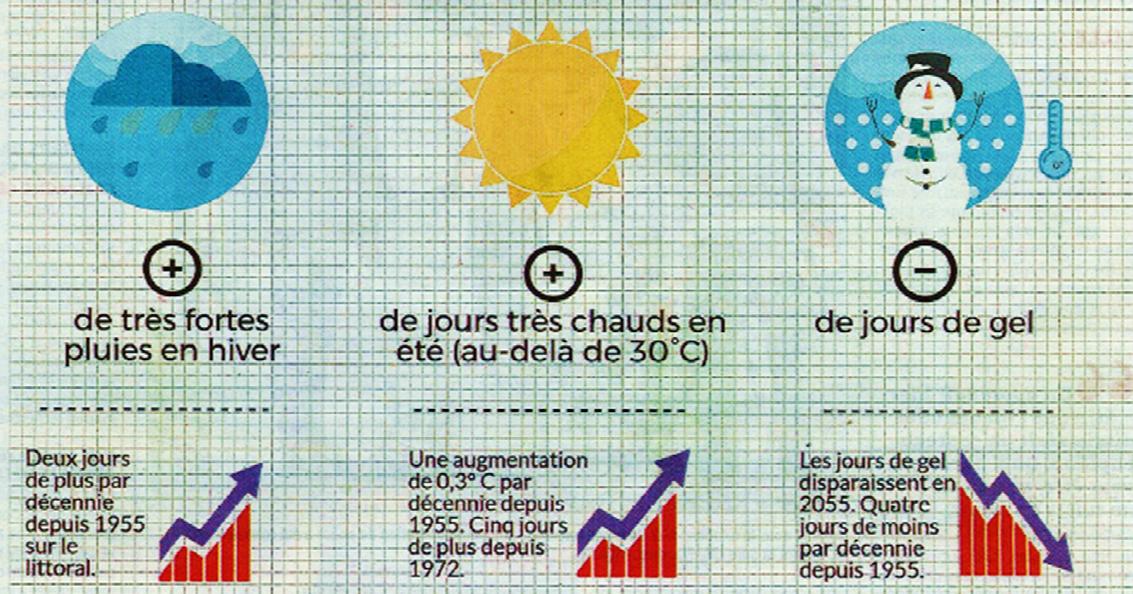
PAR YANNICK BOUCHER
yboucher@lavoixdunord.fr

RÉGION. L'observatoire climat des Hauts-de-France a rendu son verdict sur l'évolution de notre climat tempéré d'influence océanique, ses températures célestes et ses précipitations régulières. Mais les résultats présentés hier à Arras ne cèdent plus la moindre place au doute : oui, le climat de la région a déjà changé. Climat et non météo. Le premier est l'étude d'une évolution à long terme, la seconde est un épisode sur une courte période et à un instant T. Climat : + 0,3 °C de plus par décennie depuis 1955, cela s'apparente à une légère poussée

66
A
Boulogne-sur-Mer, il ne devrait plus geler à partir de 2055. À Lille, les pluies sont 20 % plus importantes depuis 1955.

de la moyenne des températures dans la région. Mais conséquence météo : les pluies sont bien plus fortes, avec les risques accrus d'inondations. À Boulogne-sur-Mer, le nombre de jours de pluies est multiplié par deux depuis 1955, variation moins perceptible à l'intérieur des terres. Dans cette ville, il ne devrait plus geler en 2055. Les jours de gel fondent, quatre de moins tous les dix ans, c'est copieux. En été, les jours chauds à plus de 30 °C sont plus fréquents, cinq de plus depuis 1972. Depuis 1955, à échelle d'une petite vie d'homme, un jour

Notre climat dès 2050



de plus à + 30 °C de plus tous les dix ans, + 20 % de pluies hivernales à Lille, seulement cinq années comportant moins de dix jours de gel après 1974 en bord de mer... Le climat a changé et tout devrait s'accélérer avec des incidences inquiétantes sur notre santé (le taux d'ozone a déjà bondi de 8 %

depuis 2010, aggravant la pollution atmosphérique globale). Météo France a enregistré quinze records d'années chaudes en soixante ans dont dix ces quinze dernières années. En région, l'année 2016 détient le record de chaleur globale depuis 1850, date des premières mesures. À prolonger les courbes actuelles, c'est une

nouvelle région qui nous attend. Des hivers plus doux mais davantage pluvieux. Des étés plus secs, plus de canicule, des orages bien plus violents et des coups de vent bien plus redoutables. Si rien n'est fait pour limiter les émissions de gaz à effet de serre, le climat de Lille sera celui du Nantes actuel en 2050 et du Carcassonne actuel

en 2080. Dans le scénario le plus optimiste, Lille sera Paris ou Angers en 2050. À cause du réchauffement, les pluies sur trois jours sont deux fois plus fréquentes. À cause de lui, la canicule de 2003 (15 000 morts) n'a plus une chance sur 1 000 mais une chance sur 100 de se reproduire. ■

Bonne nouvelle, il y a des solutions

La première chose à faire est de limiter les émissions de gaz à effet de serre, surtout le fameux dioxyde de carbone (CO₂) : 60 millions de tonnes équivalent CO₂ dans la région, c'est 15 % des émissions françaises. Onze tonnes par habitant des Hauts-de-France, c'est quatre de plus que le Français moyen. C'est plus à cause de l'industrie (47 % des émissions, surtout par la sidérurgie avec le site d'ArcelorMittal, mais pas seulement). Un pic de rejet fut atteint en 2000 et les émissions baissent en douceur depuis, c'est une bonne nouvelle, même si

elles restent supérieures au niveau référent de 1990. Seconde chose à faire, économiser l'énergie. Notre région pèse 12 % de l'énergie consommée en France avec 209 milliards de KWh par an, soit 209 milliards d'aspirateurs en fonction pendant une heure. On peut aussi développer la production d'énergies renouvelables qui représentent 8 % du mix énergétique régional contre 15 % en France. Ces énergies ont bondi de 70 % en cinq ans grâce au bois et à l'éolien (2,6 fois plus en cinq ans). ■ Y.B. www.observatoireclimat-hdf.org



LA VOIX DE

Yannick Boucher



Avec l'Aquitaine, notre région est la plus concernée en France par les risques de submersion marine liés au changement climatique. Mais elle est celle qui cumule le plus de handicaps face à la problématique climat. C'est la région la plus peuplée de province. Ses territoires sont les plus fragmentés et bitumés du pays, il suf-

fit d'ouvrir une carte routière du Nord - Pas-de-Calais. Notre agriculture est l'une des plus intensives d'Europe avec des sols qui s'appauvrissent. Lanternes rouges pour le nombre d'hectares de zones humides ou de forêts et très mauvais sur les volumes d'espaces naturels (13 %). On ne compte donc pas sur nos puits de carbone, ces espaces capables d'absorber le CO₂. Les jours de gel vont disparaître, c'est une petite catastrophe pour notre nature. Pour elle, les mauvais jours ont déjà commencé.

Une prise de conscience internationale

La nécessité d'agir pour limiter (et non plus éviter) le dérèglement climatique ne fait aujourd'hui plus débat. L'ensemble des États se sont d'ailleurs engagés à agir en 2015, lors de la 21^{ème} Conférence des Parties de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (COP 21). L'**Accord de Paris** est ainsi le premier accord universel sur le climat : il vise à limiter le réchauffement planétaire à +2°C, un objectif ambitieux.

Cet objectif est loin d'être abstrait : au-delà du nombre de degrés, un changement climatique important signifie des **impacts considérables sur la santé et la sécurité des personnes, les activités économiques (en premier lieu l'agriculture) et les espaces naturels et leur biodiversité.**

L'action se décline à toute les échelles, notamment européenne (à travers les « paquets énergie-climat ») mais surtout française. La **Loi de transition énergétique pour la croissance verte** (LTECV, n°2015-992 du 17 août 2015) a posé un cadre ambitieux à l'action climatique et énergétique de l'ensemble des acteurs. Les principaux objectifs fixés sont les suivants :

- Réduction des émissions de GES de 40% en 2030 et de 75% en 2050 (par rapport à leur niveau de 1990) ;
- Diminution de 20% de la consommation totale d'énergie en 2030 (par rapport à 2012) ;
- Part des énergies renouvelables portée à 32% dans le mix énergétique en 2030 (contre 14,9% en France en 2015).

La dynamique Climat dans les Hauts-de-France

La loi de transition énergétique a affirmé le rôle essentiel que doivent jouer les collectivités territoriales pour piloter la mise en œuvre de la transition énergétique au niveau local, et décliner ainsi les différents objectifs aux échelles régionales, départementales et locales.

Les collectivités de la région n'ont d'ailleurs pas attendu cela pour prendre leurs responsabilités : le Département du Pas-de-Calais est partie prenante de la **Dynamique Climat Nord-Pas-de-Calais** (désormais Hauts-de-France) depuis 2008.



Aux côtés de la Région, de la DREAL, de l'ADEME, des autres Départements et grâce au concours du Centre Ressource du Développement Durable (CERDD), le Département du Pas-de-Calais est également engagé dans la mise en œuvre de la transition énergétique.

L'article *La Voix du Nord* le montre bien : « *En région [Hauts-de-France], l'année 2016 détient le record de chaleur globale depuis 1850, date des premières mesures. A prolonger les courbes actuelles, c'est une nouvelle région qui nous attend. Des hivers plus doux mais davantage pluvieux. Des étés plus secs, plus de canicule, des oranges bien plus violents et des coups de vent bien plus redoutables* ».

Il est donc désormais plus que jamais indispensable d'agir, et c'est dans ce cadre que le Département a élaboré son **Plan Climat Air Énergie (PCAÉ)** : 11 actions pour renforcer la contribution départementale à la Dynamique régionale.

/ POURQUOI UN PCAE ?

Cadre général du PCAE

Le Plan Climat Air Énergie Territorial est un **projet de développement durable** reconnu par la loi sur la Transition Énergétique et la Croissance Verte. Les décrets d'application ont rendu sa réalisation obligatoire pour les EPCI de plus de 20.000 habitants (soit 19 collectivités dans le Département du Pas-de-Calais) d'ici au 31 décembre 2018.

Le Département du Pas-de-Calais n'est donc pas soumis à cette obligation, mais a souhaité formaliser son engagement à travers l'élaboration d'un **Plan Climat Air Énergie volontaire**. Le PCAE ne s'applique que sur le **périmètre « interne »** de la collectivité : il ne concerne donc que les services, élus, patrimoine et compétences du Département. Il n'est donc pas « territorial », en cela qu'il ne s'applique pas aux habitants ou entreprises pas-de-calaisiens.

Le Département est en revanche soumis à l'obligation de réaliser, tous les 3 ans, son Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES), accompagné d'une synthèse des actions envisagées pour réduire ces émissions (loi Grenelle II). **Le PCAE fera donc également office de programme d'actions lié au BEGES** que le Département doit réaliser en 2018.

Les objectifs du PCAE

D'une durée d'application de 5 ans, le PCAE a pour **finalité principale de diffuser les enjeux liés à l'énergie, à l'air et au climat dans l'ensemble des politiques publiques du Département**. Plus précisément, ses objectifs sont les suivants :

- Réduire les **consommations d'énergie** du Département (chauffage des bâtiments, carburants, etc.) ;
- Atténuer le changement climatique **en diminuant les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à l'exercice des compétences** ;
- Développer les **énergies renouvelables (EnR)** sur le patrimoine départemental ;
- Améliorer la **qualité de l'air** ;
- **Adapter** les activités du Départements aux changements climatiques.

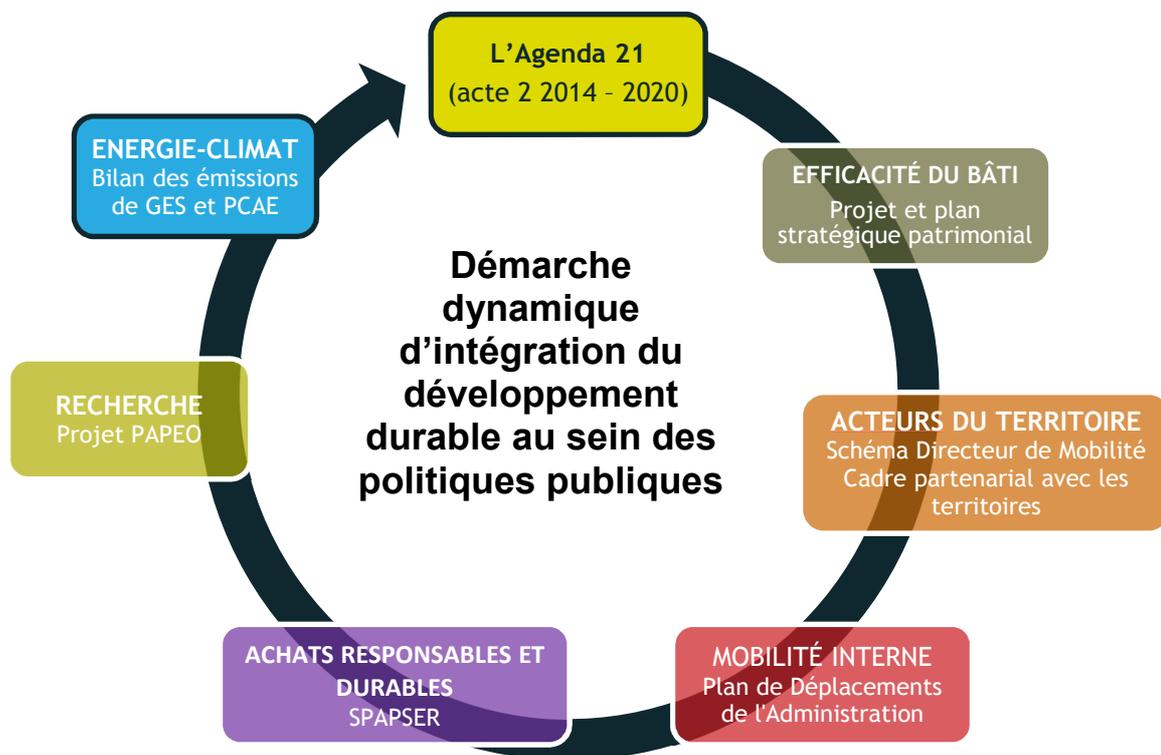
La démarche poursuit également un certain nombre d'objectifs induits, comme la réalisation d'économies financières (en réduisant les consommations) ou encore la sensibilisation des agents et élus aux questions liées à l'énergie et au climat.

/ LE PCAE ET LES AUTRES DOCUMENTS

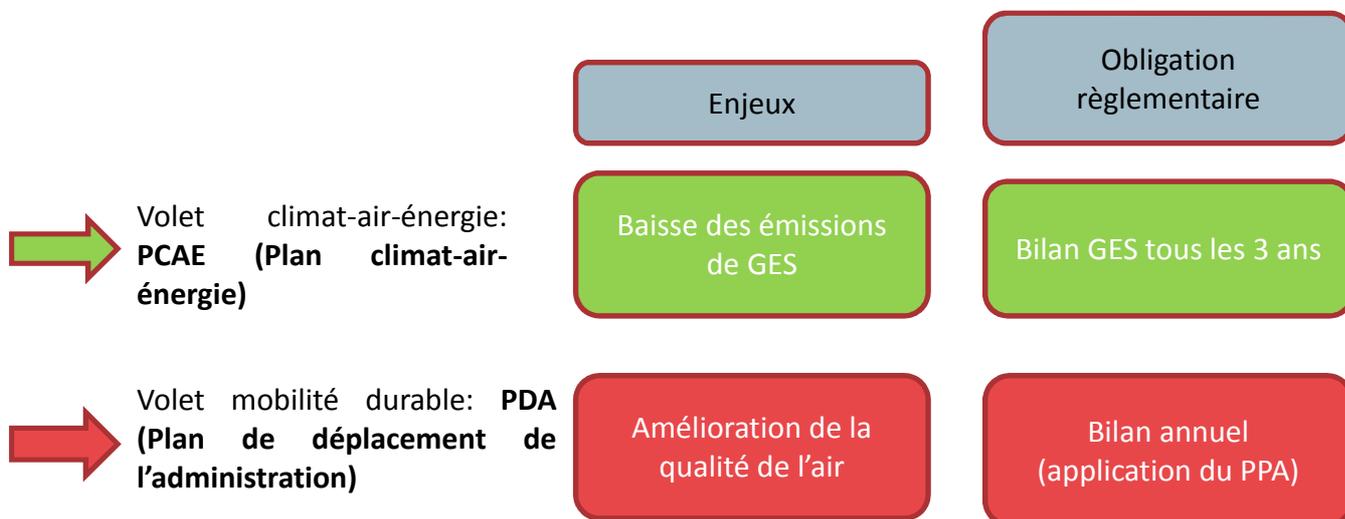
L'articulation nécessaire avec l'ensemble de la démarche de développement durable

Le Département est engagé dans le développement durable depuis plus de 20 ans à travers sa politique territoriale (préservation des espaces naturels, de la ressource en eau, etc.). Cet engagement se traduit y compris en interne par la mise en œuvre de différents documents stratégiques, dont le PCAE. Ceux-ci partagent les **objectifs communs de réduire l'empreinte environnementale des activités départementales et d'améliorer la qualité de vie au travail des agents.**

Dans ce contexte, l'Agenda 21 départemental constitue un outil de dialogue et de mobilisation contribuant à la dynamique pour renforcer l'intégration du Développement durable dans les activités de la collectivité et la construction d'un territoire respectueux de ces principes.



L'ensemble de ces démarches se veulent complémentaires et s'alimentent mutuellement. Ainsi dans un souci d'efficacité, les programmes d'actions respectifs évitent tout doublon. Pour exemple, les actions figurant déjà dans l'Agenda 21 ne sont pas reprises dans le PCAE. De même, les actions relatives à la mobilité sont traitées uniquement à travers le Plan de Déplacement de l'Administration.



Les services du Département cherchent également autant que possible à mutualiser les éléments de mise en œuvre de ces démarches : moyens d'action, instances de pilotage, communication, etc. Surtout, le **Rapport annuel de Développement Durable** constitue l'outil de restitution commun à l'ensemble de ces démarches : il permet de rendre compte de leurs avancées et de l'atteinte des objectifs.

/ LE POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE

Les enjeux régionaux en toile de fond

L'action du Département, si elle se concentre sur le périmètre des activités et compétences départementales, a vocation à contribuer à la réponse aux enjeux énergie-air-climat régionaux. Le **positionnement stratégique du PCAE s'intègre donc pleinement dans les objectifs fixés à l'échelle régionale**, notamment au travers des Schémas Régionaux du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE), intégrés dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) que la Région a l'intention d'approuver d'ici fin 2018.

Le tableau suivant synthétise **les enjeux régionaux en matière de transition énergétique¹**, et replace les actions constituant le PCAE en réponse à ces enjeux.

ENJEUX CLIMAT-AIR-ÉNERGIE RÉGIONAUX	CONTRIBUTION DE LA COLLECTIVITÉ	ACTION(S) DU PCAE ASSOCIÉE(S)	
Hausse (+38%) de la consommation d'énergie du tertiaire entre 1990 et 2014	Diminuer les consommations des bâtiments départementaux	Fiche A.1 Fiche A.2	Fiches D.1 D.2 D.3
Secteur tertiaire (dont collectivités) à l'origine de 11% des consommations d'énergie (et 4% des émissions de GES)	Favoriser des comportements plus sobres en énergie et en ressources	Fiche A.3	
8,1% de la consommation d'énergie couverte par des EnR en 2015 (National : 15%)	Augmenter la part des EnR dans le mix énergétique consommé par le Département	Fiche A.1 Fiche E.1	
Consommation unitaire d'un logement 9% plus importante en Hauts-de-France qu'au national (hors différence climatique)	Accompagner les ménages les plus vulnérables au coût de l'énergie	Fiche B.1	
147 communes du Pas-de-Calais sont exposées aux risques météo-sensibles	Prendre en compte les changements climatiques dans les activités du Département	Fiche B.2	
Les transports 3 ^{ème} secteur consommateur d'énergie, en très forte hausse (+28% depuis 1990)	Réduire les consommations de carburant du parc automobile du Département	Fiche C.1	
Plan interdépartemental de Protection de l'Atmosphère (PPA Nord / Pas-de-Calais) visant réduction des particules et des oxydes d'azote	Diminution des émissions de polluants liées aux déplacements des agents et élus		
L'agriculture représente environ 15% des émissions de GES régionales	Optimiser la consommation (amont) de denrées alimentaires et leur valorisation (aval)	Fiche E.1 Fiche E.2	

¹ Source : Observatoire Climat HDF - Tour d'Horizon édition 2017 ([lien cliquable](#))

/ LA DÉMARCHE DU DÉPARTEMENT

La méthode d'élaboration

Le Département a débuté l'élaboration de son Plan Climat Air Energie en 2015. Les **différents stades de son élaboration** sont rappelés dans le schéma méthodologique reproduit ci-dessous.



[Réalisation 2014-2015] Assisté du cabinet AUXILIA CONSEIL, le Département a procédé à l'élaboration de son diagnostic énergie-climat. Appuyé notamment sur la réalisation du **premier Bilan d'Emissions de Gaz à Effet de Serre** via l'outil Bilan Carbone®, ce diagnostic a permis de mettre en évidence les enjeux liés à l'énergie pour le Département. Les projets et dynamiques en cours ont également été analysés afin d'identifier les leviers d'actions à investir dans le cadre du PCAE.

[Réalisation 2016] Sur la base des éléments ressortis du diagnostic, le Département a organisé une véritable démarche de co-construction avec ses agents, afin de construire le plan d'actions. Cela s'est concrétisé par l'**animation de 4 ateliers de travail** réunissant une cinquantaine de participants et par la diffusion d'une enquête en ligne conjointe avec le projet de recherche PAPEO² (nombre total de réponses : 708). Au total, plus de 110 idées ont été proposées.

[Réalisation 2017] Dans un souci d'efficacité, les services et élus du Département ont procédé à une **analyse des résultats des ateliers**. Etape par étape (suppression des doublons avec l'Agenda 21, faisabilité technique et financière, pertinence, regroupement d'actions similaires etc.), **la stratégie s'est constituée autour d'une trentaine de grandes actions** qui ont été soumises aux Pôles, aux services pilotes et aux partenaires (CERDD, ATMO, etc), pour aboutir à une stratégie finale constituée de 11 fiches-actions.

[A partir de 2018] A partir de l'adoption du PCAE par le Conseil Départemental, sa mise en œuvre sera assurée par l'ensemble des pilotes d'actions identifiés, sous la **coordination du Service des Stratégies Départementales (DDAE)**. Le PCAE comprend également un dispositif de suivi et d'évaluation, qui a été formalisé dans un outil informatique et a fait l'objet d'une journée de formation dédiée, organisée le 21/03/2018 à Arras.

² Le projet de recherche PAPEO, pour lequel le Département est terrain d'étude, vise à comprendre les liens entre contexte organisationnel, caractéristiques techniques d'un bâtiment et écocitoyenneté.

/ LE PROGRAMME D' ACTIONS

Vue d'ensemble

Le programme d'actions du PCAE départemental se compose de **5 orientations thématiques**, qui se déclinent en un **total de 11 actions**. Le tableau ci-dessous synthétise la répartition de ces actions, qui font chacune l'objet d'une fiche détaillée dans la partie suivante.

	<u>A. L'EXEMPLARITÉ DU PATRIMOINE BÂTI DU DÉPARTEMENT</u>
	A.1 : Mobiliser les programmes et appels à projets européens, nationaux et régionaux pour réhabiliter le patrimoine bâti et développer les énergies renouvelables
	A.2 : Poursuivre une stratégie patrimoniale de rénovation thermique des bâtiments en incluant la performance énergétique dans les marchés publics
	A.3 : Suivre et favoriser les démarches visant la maîtrise de l'énergie dans les collèges et les autres bâtiments du Département
	<u>B. FAIRE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES</u>
	B.1 : Lutter contre la précarité énergétique qui impacte les ménages
	B.2 : Créer une culture du risque naturel auprès des agents du Département
	<u>C. OPTIMISER LA MOBILITÉ DES AGENTS</u>
	C.1 : Optimiser la mobilité des agents : le Plan de Déplacements de l'Administration (PDA) comme réponse aux enjeux de la mobilité dans le Plan Climat Air Energie (PCE)
	<u>D. L'EXEMPLARITÉ DES ACTIVITÉS DU DÉPARTEMENT</u>
	D.1 : Sensibiliser et poursuivre la mobilisation des élus sur les enjeux air, énergie, climat
	D.2 : Définir et mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation aux enjeux air, climat, énergie
	D.3 : Faire émerger un réseau de techniciens interservices sur le développement durable
	<u>E. ACHATS RESPONSABLES ET DURABLES</u>
	E.1 : Accompagner le développement de la filière de méthanisation dans le Département
	E.2 : Viser une alimentation bas-carbone dans les repas des cantines

Structure des fiches-actions

L'ensemble des fiches-actions sont structurées selon les rubriques décrites ci-dessous :

Pas-de-Calais
Le Département Développement

ORIENTATION E : Achats responsables et durables

Action E.2 : Viser une alimentation bas carbone dans les repas des cantines

L'alimentation est source d'émissions de GES et de polluants atmosphériques à travers la production des denrées, leur transport, leur conservation, le traitement des restes et des déchets... Le nombre de repas servis au siège du Département s'élève à plus de 152 000 repas / an, représentant 350 t. éq. CO₂. L'action se concentre prioritairement sur l'Estaminet, à titre d'exemplarité et a vocation à être déclinée pour la restauration collective dans les collèges et les ESMS.

Degré de priorité

Objectif Réduire l'impact carbone et les émissions de polluants atmosphériques de l'alimentation en agissant tant sur l'amont (menus et approvisionnement local) que sur l'aval (gestion des portions et déchets)

Détail de l'action

1 **Quoi ?** Réduire l'impact environnemental de l'approvisionnement de l'Estaminet
Comment ? Modifier le choix des produits commandés en jouant à la fois sur la composition des menus (par exemple en poursuivant l'expérimentation sur les repas végétariens) et sur leur provenance (privilégier la proximité et les circuits courts) en utilisant les leviers de la commande de publique
Par qui ? DAL Estaminet et Direction de la Commande Publique

2 **Quoi ?** Au-delà de l'Estaminet, envisager d'étendre progressivement la démarche aux collèges du Département et ESMS
Comment ? Associer les chefs d'établissement et agents techniques pour connaître leurs pratiques actuelles, leurs contraintes et leurs volontés d'agir dans ce domaine (après retour d'expérience et bilan sur l'Estaminet)
Par qui ? Direction de l'Éducation et des Collèges, Pôle Solidarité

Service Pilote DAL Estaminet, Direction de l'Éducation et des Collèges, DDAE

Partenaires externes CERDD Agrilocal
Chambre d'Agriculture

Indicateurs de suivi

1. Nombre de fournisseurs locaux
2. Part des plats végétariens dans les menus de l'Estaminet
3. Part des produits locaux

Freins / Leviers

- Encore davantage que d'autres actions, celle-ci nécessite une véritable écoute des usagers : il s'agit de changer leurs habitudes (que ce soit sur la composition des menus ou l'organisation du service)
- En parallèle, communiquer sur les impacts positifs (alimentation plus saine, soutien aux producteurs locaux, utilisation du compost, diminution des déchets, etc.)
- Faciliter l'accès à la commande publique des petits producteurs de produits locaux afin qu'ils répondent aux consultations lancées par le Département

Impact Climat

Acculturation Atténuation Adaptation

Objectif de diminution de GES (base 2014) : 1 repas moyen = 2,3 kg éq. CO₂ (contre 0,5 pour un repas végétarien). Si 1 repas végétarien par semaine servi à l'Estaminet, réduction de 58 t. éq. CO₂ / an (soit -16%)

Impact Qualité de l'Air

Positif Inconnu Positif sous réserve

Estimation budgétaire

Investissement	Fonctionnement
	Entre 10 k€ et 20 k € Estaminet : économies attendues du fait de l'augmentation de la part des produits végétariens au détriment de la viande

Moyens humains - 1 ETP

Planning

2018	2019	2020	2021	2022
Estaminet : travail sur l'approvisionnement (menu et fournisseurs)				
Diagnostic des pratiques dans les collèges et les ESMS		Bilan et réflexion sur la généralisation progressive aux collèges et ESMS en capitalisant sur les retours d'expériences		

Benchmark

PCET de la Manche : Développer les circuits de proximité dans la restauration collective des collèges. - Création d'un poste de technicien « restauration scolaire » pour accompagner les collèges et piloter une démarche de qualité avec priorité de développement de circuits de proximité.

Plate-forme www.agrilocal.fr de mise en relation simple, directe et instantanée entre fournisseurs locaux et acheteurs publics ayant une mission de restauration collective (collèges, lycées, EHPAD, etc.).

Près de chez vous, proche de tous

Orientation thématique

Intitulé de l'action

Mise en contexte et priorité d'action

Objectif général

Détail opérationnel de mise en œuvre

Pilote de l'action

Partenaires (internes et externes)

Indicateurs de suivi (et objectifs chiffrés)

Freins et leviers d'action

Impacts « Climat » et « Air »

Aspects budgétaires

Moyens humains

Calendrier 2018-2022

Benchmark

Pas-de-Calais

Le Département Développement



ORIENTATION A : L'Exemplarité du patrimoine bâti du Département

Action A.1 : Mobiliser les programmes et appels à projets européens, nationaux et régionaux pour réhabiliter le patrimoine bâti et développer les énergies renouvelables

Divers dispositifs (nationaux, régionaux...) d'aide publique existent pour accompagner la performance énergétique et le déploiement des énergies renouvelables (EnR). Ils constituent de forts leviers financiers à exploiter que le Département a d'ores et déjà commencé à intégrer à travers le cofinancement européen pour la réhabilitation énergétique de 2 collèges.



Objectif

Continuer à mobiliser les financements des réalisations exemplaires, à développer les énergies renouvelables sur le patrimoine bâti du Département et à favoriser la « culture de la recette »

Détail de l'action

- Quoi ?** Intégrer dès que possible des sources renouvelables dans les projets
Comment ? Conduite du diagnostic du potentiel de développement des EnR sur le patrimoine et intégration dans les programmes de sources renouvelables.
Mobilisation du Service Etudes et Programmes dans l'élaboration des programmes
Par qui ? Direction de l'Immobilier
- Quoi ?** Rechercher et actionner les aides d'institutions publiques (État, ADEME, Région, FEDER, BEI, etc.) pour financer des projets d'EnR
Comment ? Veille sur les actualisations de guides des aides et appels à projets (AAP, AMI, etc.) - Autoriser explicitement dans les délibérations le Président à aller chercher toutes subventions
Par qui ? Direction Europe International – DIMMO – Direction des Finances
- Quoi ?** Adopter des outils d'optimisation économique comme les démarches en coût global qui favorisent les dispositifs dont l'investissement peut être lissé sur le moyen et long terme.
Comment ? Prise en compte des coûts d'investissement, de maintenance, d'exploitation dans les études en EnR, ainsi que des « recettes » générées et des économies d'énergies « importées »
Par qui ? Direction de l'Immobilier

Service Pilote

Direction de l'Immobilier : Service Innovation et Énergie

Près de chez vous, proche de tous

Pas-de-Calais

Le Département Développement

Partenaires internes

Direction de l'Immobilier : Service des Grands Travaux – Service d'Études et Programmes
 Direction du Développement, de l'Aménagement et de l'Environnement – DDAE
 Direction de l'Éducation et des Collèges
 Direction des Finances
 Direction de l'Europe et de l'International

Partenaires externes

Région
 ADEME
 Banque Européenne d'Investissement
 Commission européenne
 Caisse des Dépôts et Consignations

Indicateurs de suivi

1. Nombre de projets pour lesquels l'accord de co-financement grâce aux dispositifs d'aide existants a été reçu
2. Puissance installée (kW) d'unités de production d'énergies renouvelables

Freins / Leviers Points de vigilance

- Identifier les différents dispositifs de développement des EnR
- Coordonner les services et/ou acteurs



Impact Climat

- Acculturation Atténuation Adaptation

Objectif de diminution de GES (base 2014) : 1 500 téqCO₂/an évitées grâce à l'augmentation de 5% des EnR



Impact Qualité de l'Air

- Positif Inconnu Positif sous réserve de diminution des consommations d'énergie



Estimation budgétaire

Investissement	Fonctionnement
Recettes	<5 k€



Moyens humains

- 10 j/an pour la recherche et mobilisation de financements (hors montage de projets)



Planning



Près de chez vous, proche de tous



ORIENTATION A : L'Exemplarité du patrimoine bâti du Département

Action A.2 : Poursuivre une stratégie patrimoniale de rénovation thermique des bâtiments en incluant la performance énergétique dans les marchés publics

Compte tenu de la part des émissions de gaz à effet de serre du Département liées aux bâtiments (25%), il est indispensable de continuer à être ambitieux en matière d'amélioration thermique. Pour cela, les marchés publics sont des leviers majeurs, dans lesquels doivent être fixés des objectifs ambitieux de performance énergétique.



Degré de priorité



Objectif

Poursuivre les efforts de réduction des consommations énergétiques du parc bâti du Conseil Départemental en donnant les moyens aux Services de faire des choix intégrant des critères de performance environnementale et énergétique.

Détails de l'action

1 **Quoi ?** Réaliser les travaux de rénovation énergétiques des bâtiments
Comment ? Intégrer, au plan pluriannuel d'investissement des collèges, des opérations de rénovation thermique, appuyés par la mobilisation des aides financières disponibles
Par qui ? Direction de l'Immobilier : Service Innovation énergie et Service Etudes et Programmes

2 **Quoi ?** Expérimenter des marchés engageant le maître d'œuvre sur la performance énergétique des bâtiments sur le moyen terme.
Comment ? A l'issue de l'audit en cours dans le cadre de l'expérimentation visant à réduire de 35 % les consommations énergétiques de 9 bâtiments :
• rédaction du cahier des charges des travaux à mettre en place ;
• définition du mécanisme d'évaluation et de suivi sur 3 ans pour envisager le déploiement du dispositif sur d'autres bâtiments
Par qui ? Direction de l'Immobilier : Service Innovation énergie

3 **Quoi ?** Inclure l'étude d'analyse du cycle de vie et l'économie circulaire dans les marchés publics de travaux (obligation à horizon 2020)
Comment ? Réunion d'information des services autour de ces enjeux et sur leur inclusion dans les marchés publics ; formations ACV
Par qui ? Direction de l'Immobilier : Service Innovation énergie; Organisme de formation – Direction de la Commande Publique

4 **Quoi ?** Contribuer à la démarche « énergie positive / réduction carbone E+C- » pour anticiper la future réglementation environnementale
Comment ? Poursuivre l'expérimentation en cours, les démarches TEPOS et de labellisation Effinergie des bâtiments neufs
Par qui ? Direction de l'Immobilier : Service Innovation et Energie ; DRH

Près de chez vous, proche de tous

Pas-de-Calais

Le Département Développement

Service Pilote

Direction de l'Immobilier : Service Innovation et Énergie

Partenaires internes

Unités Immobilier des MDADT
Direction de l'Éducation et des Collèges
Direction de l'Immobilier : Service études et programmes - Service des grands travaux - Service maintenance du patrimoine
Direction de la Commande Publique – DCP
DDAE

Partenaires externes

Assistant à maîtrise d'ouvrage associé à l'expérimentation en cours
Prestataires chargés de la réalisation de diagnostics
Financeurs
ADEME

Indicateurs de suivi

1. Pourcentage du parc bâti et des collèges audité
2. Travaux réalisés (surface et budget)
3. Évolution de la consommation énergétique du parc bâti (à périmètre constant)
4. Nombre de services sensibilisés à la critérisation des marchés et l'ACV
5. Nombre de marchés intégrant des obligations de performance énergétique
6. Nombre de bâtiments labellisés BEPOS-Effinergie

Freins / Leviers Points de vigilance

- Définition du critère correspondant bien au type de marché / de prestation
- Capacité des services à instruire lesdits critères après réception des offres
- Inclusion de critères favorisant la conciliation des objectifs esthétiques et énergétiques en termes de choix architecturaux
- Développer un outil d'évaluation d'analyse de cycle de vie
- Vigilance sur le choix des matériaux et des systèmes de ventilation (qualité de l'air intérieur)
- Formation / Sensibilisation à la qualité de l'air intérieur



Impact Climat

- Acculturation Atténuation Adaptation

Objectif de diminution de GES (base 2014) : En 2021 : **3% des émissions de GES évitées par an soit 1 500 t_{éq}CO₂/an** dû à la réduction de 10% de la consommation d'énergie (gaz, fioul et électricité)



Impact Qualité de l'Air

- Positif Inconnu Positif sous réserve

Près de chez vous, proche de tous

Pas-de-Calais

Le Département Développement

 Estimation budgétaire	Investissement	Fonctionnement
	5 M€ (CP sollicités au BP 2018)	+/- 20 K€

-  **Moyens humains**
- L'ensemble du SIE pour la mise en œuvre de la stratégie et le suivi des consommations
 - 5j/an pour le développement de formations



Benchmark

PCET de l'Allier - Action 1 : Établir un plan de rénovation thermique et de développement des énergies renouvelables sur le patrimoine public du Conseil départemental ([Voir Ici](#))

PCET Val d'Oise : action 21 - Valoriser les déchets. Introduire des clauses environnementales dans les marchés, structurer la vente ou la mise à disposition de produits réformés, développer la prévention de gisements problématiques tels que les bio déchets, les déchets dangereux

Près de chez vous, proche de tous





ORIENTATION A : L'Exemplarité du patrimoine bâti du Département

Action A.3 : Suivre et favoriser les démarches visant la maîtrise de l'énergie dans les collèges et les autres bâtiments du Département

D'après le diagnostic d'émissions de gaz à effet de serre effectué en 2015, les bâtiments du Département présentent une consommation énergétique annuelle évaluée à 131 GWh, dont plus de 80 % est imputé aux collèges. La diminution de la consommation énergétique des collèges représente dès lors un enjeu fort pour agir contre le changement climatique. Depuis 2017, les chiffres issus de la télé relève sont pris en compte dans l'attribution des dotations aux établissements.



Objectif

Réduire les consommations énergétiques du parc bâti du Département, et en particulier les 125 collèges dont il a la charge.

Détails de l'action



Quoi ? Poursuivre et améliorer l'évaluation annuelle des consommations énergétiques des collèges et des bâtiments

1 Comment ? Mise à jour de l'outil Excel à disposition des collèges ou autre outil à mettre en place. Transfert à la DIMMO de la compétence Energie bâtiments

Par qui ? Direction de l'Education et des Collèges ; Direction de l'Immobilier ; Service du maintien du patrimoine

2 Quoi ? Valoriser et faire connaître les « bonnes pratiques » des collèges en termes de maîtrise de l'énergie

Comment ? Publications des bons gestes sur le site web du Département, l'intranet et l'Environnement Numérique de Travail ; animations

Par qui ? Direction Communication

3 Quoi ? Réfléchir à des moyens de susciter des comportements vertueux et l'adoption de nouveaux réflexes pour aller plus loin

Comment ? Pour les usagers des bâtiments des services, Cf. la fiche D2 : Définir et mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation aux enjeux air, climat, énergie Pour les usagers des collèges, mobiliser les outils et les initiatives existantes (Conseil départemental des collégiens, ENT...)

Par qui ? DDAE ; MCI ; DEC

Service Pilote

Direction de l'Immobilier
Direction de l'Éducation et des Collèges

Près de chez vous, proche de tous

Pas-de-Calais

Le Département Développement

Partenaires internes

Direction de l'Immobilier : Service Innovation Énergie
Gestionnaires des collèges
DDAE
MCI

Partenaire(s) externe(s)

N/A

Indicateurs de suivi

1. Évolution de la consommation énergétique des collèges
2. Nombre d'activités pédagogiques réalisées

Freins / Leviers Points de vigilance

- Communication et présentation du dispositif : parvenir à créer une saine émulation entre collèges
- Formation / Sensibilisation à la qualité de l'air intérieur



Impact Climat

- Acculturation Atténuation Adaptation

Objectif de diminution de GES (base 2014) : En 2021 : 1,4% des émissions de GES évitées par an soit environ 375 t_{éq}CO₂/an dû à la réduction de 5% de la consommation d'énergie (gaz, fioul et électricité) dans les collèges



Impact Qualité de l'Air

- Positif Inconnu Positif sous réserve



Estimation budgétaire

Investissement	Fonctionnement
	<10 k€

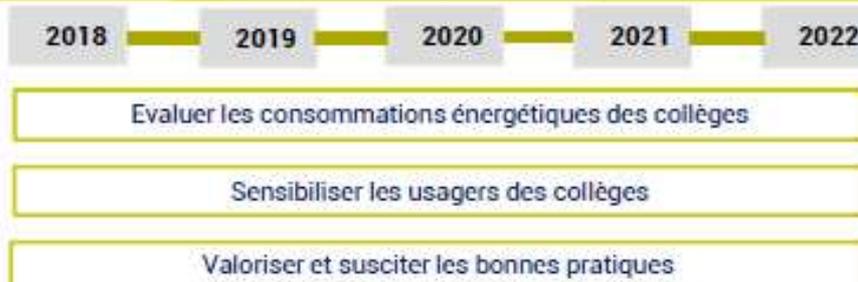


Moyens humains

- 15 j/an pour le suivi des consommations et l'animation (entre les collèges, valorisation des pratiques, défi, etc.)



Planning



Près de chez vous, proche de tous



ORIENTATION B : Faire face aux changements climatiques

Action B.1 : Lutter contre la précarité énergétique qui impacte les ménages

Selon une étude de l'Insee de 2015, 118 884 ménages du département consacraient plus de 8% de leur ressources pour payer leur facture d'énergie (chauffage, éclairage, électricité...). Ce sont ainsi un peu plus de 20% des ménages qui seraient en situation de précarité énergétique. A ce jour, divers dispositifs pour lutter contre ce phénomène existent, mais ne sont pas coordonnés entre eux.



Objectif

Mettre en réseau les acteurs du Département concernés par la question de la précarité énergétique des ménages les plus modestes notamment éligibles au FSL pour coordonner leurs actions.

→ Par ailleurs, cette action s'inscrit dans le cadre du « Pacte des solidarités », notamment dans son action n°17 « Lutter contre la précarité énergétique et agir plus efficacement »

Détails de l'action



1 Quoi ? Développer le partage d'informations et d'expériences (diffusion – capitalisation) Repérage des situations – diagnostic socio technique – traitement et/ou orientation vers une solution durable

Comment ? Recenser et mailler les structures qui agissent contre la précarité énergétique puis organiser des rencontres régulièrement (présentations, témoignages, visites, débats, etc.)

Par qui ? Direction du Développement des Solidarités

2 Quoi ? Poursuivre les actions de type « Action Energie Territoire » sur l'ensemble du Département ainsi que le recours au fonds de travaux

Comment ? Par le biais de conventionnements avec les opérateurs et la saisie du fonds de travaux par ces mêmes opérateurs pour des ménages relevant du dispositif FSL

Par qui ? Direction du Développement des Solidarités

Service Pilote

Direction du Développement des Solidarités – Service Départemental du Logement et de l'Habitat

Partenaires externes

EPCI
Travailleurs sociaux
Bailleurs
Etat
CERDD (Réseau précarité énergétique)

CAF
Fournisseurs d'énergie
Anah
Opérateurs, ADIL, INHARI

Près de chez vous, proche de tous

Pas-de-Calais

Le Département Développement

Objectifs et Indicateurs de suivi

1. Nombre de rencontres d'acteurs organisées et nombre d'actions collectives
2. Nombre de situation repérées, nombre de situations traitées (ventilation par nature), nombre d'aides FSL accordées
3. Nombre de ménages accompagnés dans le cadre de l'AET et de réalisations de travaux (nombre de dossiers retenus dans le cadre du fonds de travaux)

Freins / Leviers Points de vigilance

- Etre vigilant sur l'accès au fonds de travaux (critères de ressources)
- Mobiliser l'ensemble des acteurs « inhabituels » pour le repérage des ménages .



Impact Climat

- Acculturation Atténuation Adaptation

Objectif de diminution de GES (base 2014) : en tant qu'action d'acculturation et à vocation sociale, l'impact GES de cette initiative est indirect – il n'est donc pas quantifié



Impact Qualité de l'Air

- Positif Inconnu Positif sous réserve



Estimation budgétaire

Investissement

Fonctionnement

30 000 € fonds de travaux et
160 000 € AET pour 2018



Moyens humains

- 6 j/an pour la réalisation de l'action dans le cadre du PCAET, et pour l'articulation avec le Pacte des Solidarités



Planning

2018

2019

2020

2021

2022

Recensement des dispositifs

Recensement des acteurs

Constitution du réseau et rencontres du réseau (partage de connaissances, etc.)

Actions de type AET et Fonds de travaux

Benchmark

Objectif figurant dans le PCAET de l'Orne : « Poursuivre les sessions de travail en réseau des travailleurs sociaux sur les questions énergétiques »

Près de chez vous, proche de tous



ORIENTATION B : Faire face aux changements climatiques

Action B.2 : Créer une culture du risque naturel auprès des agents du Département

Pour réduire la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques, il est essentiel d'améliorer la connaissance des risques encourus et des comportements à adopter. Ainsi, dans une logique d'anticipation et de responsabilité collective et individuelle, l'efficacité de la prévention et de la protection passe par le développement d'une culture du risque.



Objectif

Mieux connaître les risques naturels pour mieux anticiper et agir
Le Département interviendra dans le cadre de ses compétences

Détail de l'action

- Quoi ?** Déterminer les vulnérabilités du bâti et des réseaux routiers dont le Département est propriétaire
Comment ? Croisement cartographique des principaux aléas et du patrimoine départemental, en utilisant les données existantes disponibles, dont les rapports d'activités de la VH/VQ (repérage des sites récurrents exposés aux aléas). Etat des lieux des actions d'adaptation menées à ce jour,
Par qui ? Direction de l'Immobilier – Direction de la Mobilité et du Réseau Routier – MDADT – SSD – Partenaire externe
- Quoi ?** Sensibiliser les agents, collégiens, gestionnaires de route et gestionnaires des bâtiments aux risques et enjeux liés aux changements climatiques
Comment ? Elaboration d'une stratégie de communication et de supports pédagogiques. Intégration d'un volet Inondations dans les documents de VQ
Par qui ? SSD et Communication interne - DM2R
- Quoi ?** Création d'un réseau d'experts et d'agents consacré au changement climatique et chargé d'intégrer cette problématique à l'ensemble des politiques sectorielles du Département
Comment ? Formations et temps d'échanges collectifs; constitution d'une « mémoire du risque » (y compris les moyens mis en œuvre pour les remédiations), propositions d'actions
Par qui ? SSD
- Quoi ?** Faciliter la prise en compte des risques dans les études de conception des projets routiers et immobiliers
Comment ? Elaboration et exploitation de supports méthodologiques et formations
Par qui ? DIMMO – DMRR – DDAE - MDADT

Près de chez vous, proche de tous



Pas-de-Calais

Le Département Développement

Service Pilote DDAE – Service Stratégie Départementale

Autres services Direction du Développement, de l'Aménagement et de l'Environnement - DDAE
Système d'information géographique – SIG
Direction de l'Information et de la Documentation
Direction de l'Education et des Collèges

Partenaires externes

Etat (DDTM)	Structures porteuses de Schémas d'Aménagement et de
CERDD	Gestion des Eaux (SAGE) et Programmes d'actions de
CAUE	prévention des inondations (PAPI)
Obs Climat	Conservatoire du littoral
Météo France	Agence des Aires Marines Protégées
	Chambre d'Agriculture

Indicateurs de suivi

1. Nombre de bâtiments (0 en 2017) et de linéaire de voirie ayant fait l'objet d'un diagnostic
2. Nombre d'actions de sensibilisation conduites
3. Supports méthodologiques établis
4. Evaluation du bilan VH/VQ

Freins / Leviers Points de vigilance

- Territorialisation des risques dépendante de la disponibilité des cartes d'aléas
- Présenter un futur souhaitable (montrer des solutions « sans regret » : positive dans tous les cas) et faire de l'adaptation un projet de territoire
- Favoriser les réflexions collectives (internes et externes)

Impact Climat

Acculturation Atténuation Adaptation

Objectif de diminution de GES (base 2014) : en tant qu'action d'adaptation, l'impact GES de cette initiative n'est pas quantifié

Impact Qualité de l'Air

Positif Inconnu Positif sous réserve

Estimation budgétaire

Investissement	Fonctionnement
	<10 k€

Moyens humains

- 15j / an pour l'étude des risques et l'élaboration d'une information pédagogique
- Intervention du CERDD
- Utilisation des moyens des PAPI pour la sensibilisation

Près de chez vous, proche de tous



ORIENTATION C : L'optimisation de la mobilité des agents

Action C.1 : Optimiser la mobilité des agents : Le Plan de Déplacements de l'Administration (PDA) comme réponse aux enjeux de la mobilité dans le Plan Climat Air Energie (PCAÉ)

Les déplacements (professionnels et domicile-travail) des agents du Département représentent un des principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre du Département (environ 40%). La mobilité constitue une problématique environnementale forte (énergie, GES, polluants atmosphériques), mais aussi économique, pour le Département et ses agents.

Les résultats d'une enquête menée dans le cadre du Plan Climat Air Energie (PCAÉ) et du projet de recherche PAPEO auprès des agents du Conseil Départemental ont indiqué que :

- Près de 3 agents sur 4 utilisent leur voiture personnelle pour se rendre sur leur lieu de travail ;
- La mobilité durable constitue pour 70% des répondants un sujet à approfondir (première thématique citée) ;
- L'objectif stratégique prioritaire en matière de déplacements consiste pour près d'un agent sur deux en la réduction / l'optimisation des besoins de déplacements professionnels. Pour un agent sur trois, la priorité se situe sur les déplacements domicile – travail.

Cette enquête a été approfondie à l'occasion de l'élaboration du diagnostic du Plan de Déplacements de l'Administration (PDA).



Objectif

Réduire les consommations de carburants et agir sur la qualité de l'air en optimisant les déplacements des agents

Détail de l'action

Les réponses du Département à l'enjeu d'optimisation de la mobilité des agents sont apportées par le biais du Plan de Déplacements de l'Administration (PDA) qui constitue le document de référence en la matière et traduit opérationnellement les objectifs du PCAÉ en matière de mobilité et de préservation de la qualité de l'air.

Service pilote

Direction de la Mobilité et du Réseau Routier - Service Prospective et Programmation

Autres services

Direction du Développement, de l'Aménagement et de l'Environnement
Direction des Ressources Humaines

Près de chez vous, proche de tous

Pas-de-Calais

Le Département Développement

Partenaires externes

Se reporter au PDA

Indicateurs de suivi

Se reporter aux indicateurs du PDA

Freins / Leviers Points de vigilance

Se reporter au PDA

Impact Climat

Acculturation Atténuation Adaptation

Objectif de diminution de GES (base 2014) : En fonction des objectifs fixés dans le PDA

Impact Qualité de l'Air

Positif Inconnu Positif sous réserve

Estimation budgétaire

Investissement

Se reporter aux fiches actions du PDA

Fonctionnement

Se reporter aux fiches actions du PDA

Moyens humains

- Demi-ETP dédiée à la mise en place des actions et au suivi du PDA

Planning

2018

2019

2020

2021

2022

Mise en œuvre et suivi du PDA

Près de chez vous, proche de tous



ORIENTATION D : L'exemplarité des activités du Département

Action D.1 : Sensibiliser et poursuivre la mobilisation des élus sur les enjeux énergétiques et climatiques

Le Plan Climat Air Énergie (PCAÉ) a vocation à être porté par les élus. Leur mobilisation est essentielle afin qu'ils portent leur ligne politique imprimant l'ensemble des politiques départementales en la matière.



Objectif

Acculturer les élus pour le portage de la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie

Détail de l'action



- 1 **Quoi ?** Sensibiliser les élus aux impacts environnementaux des activités et des engagements du Département
Comment ? Présentation en Commissions Thématiques
Par qui ? Service des Stratégies départementales
- 2 **Quoi ?** Approfondir auprès des élus la compréhension des enjeux énergétiques et climatiques
Comment ? Une demi-journée d'information/sensibilisation, 1 fois par mandat
Par qui ? Intervention de spécialistes externes (Ambassadeurs DD du CERDD, ADEME, etc.) ainsi que d'agents du Département
- 3 **Quoi ?** Communiquer régulièrement auprès des élus sur les enjeux énergétiques et environnementaux du Département
Comment ? Lettre interne des élus – Un bilan annuel en Commissions thématiques
Par qui ? Direction de la Communication (lettre interne)

Service Pilote

Service des Stratégies Départementales

Partenaires internes

Cabinet des élus
Direction Assemblée des élus

Partenaires externes

Centre de Ressources du Développement Durable - CERDD
ADEME

Près de chez vous, proche de tous

Pas-de-Calais

Le Département Développement

Indicateurs de suivi

1. Nombre de formations réalisées
2. Nombre d'élus formés et sensibilisés aux enjeux air-énergie-climat
3. Bilans annuels

Freins / Leviers Points de vigilance

- Démontrer les intérêts pour la collectivité de lancer des démarches
- Assurer une sensibilisation continue dans le temps, non culpabilisatrice mais responsabilisante et éclairante
- Coordonner les différentes directions



Impact Climat

- Acculturation Atténuation Adaptation

Objectif de diminution de GES (base 2014) : en tant qu'action d'acculturation, l'impact GES de cette initiative est indirect. Il n'est donc pas quantifié.



Estimation budgétaire

Investissement

Fonctionnement / Subvention

< à 10 k€



Moyens humains

- 5j / an (animation de réunions, interventions, réalisation et diffusion des lettres internes)
- Intégration de nouvelles interventions à la nouvelle convention avec le CERDD



Planning

2018

2019

2020

2021

2022

Organiser une audition et/ou formation en commission thématique

Réalisation d'un temps de mobilisation des élus visant à approfondir les connaissances des enjeux énergie-climat

Diffusion des lettres informatives

Près de chez vous, proche de tous



ORIENTATION D : L'Exemplarité des activités du Département

Action D.2 : Définir et mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation aux enjeux air, climat, énergie

La mobilisation des agents est un préalable indispensable à la mise en œuvre d'actions en faveur de la lutte contre les changements climatiques. L'adhésion requiert cependant un accompagnement structuré et continu pour favoriser une **acculturation progressive**, permettre l'adoption de nouveaux réflexes, et adapter les usages aux équipements.



Objectif

Favoriser une appropriation collective des enjeux air - énergie-climat
Viser tous les agents (siège et territoires)

Détails de l'action



PROJET PAPEO
 Dans le cadre du projet de recherche PAPEO visant à comprendre les liens entre contexte organisationnel, caractéristiques techniques d'un bâtiment et écocitoyenneté, une expérimentation sera prochainement menée pour encourager les agents à adopter des gestes écocitoyens sur leur lieux de travail

- 1 **Quoi ?** Tirer le bilan des opérations de sensibilisation/formation menées à ce jour. Déterminer les outils existants efficaces et les besoins
Comment ? Recensement des actions (bilan des succès / échecs) ; analyse des demandes des agents et des résultats obtenus; identification des limites et obstacles rencontrés
Par qui ? DDAE et MCI
- 2 **Quoi ?** Elaborer une stratégie de sensibilisation adaptée aux modes de fonctionnement de la collectivité. Capitaliser sur les outils existants et en projet (nouvel Intranet).
Comment ? Constitution d'un groupe de travail avec des représentants de Directions amenées à intervenir (DRH, Direction de l'Immobilier, Direction de la Communication...); retours d'expériences inspirants ; définition d'objectifs généraux et déclinés par cible, de moyens et outils, d'un calendrier, de pilotes, d'indicateurs de suivi et d'un mode de gouvernance; validation par les instances politiques
Par qui ? DDAE et MCI
- 3 **Quoi ?** Créer un réseau d'agents volontaires pour partager une culture sur les enjeux énergétiques, relayer les écoGESTES au quotidien auprès de leurs pairs
Comment ? Appui sur l'expérimentation PAPEO : mobilisation des agents, rédaction de feuilles de route et lettres de mission, formations, visites de bâtiments, rencontres régulières et animation
Par qui ? DDAE, DRH, DIMMO
- 4 **Quoi ?** Mettre en œuvre le plan de sensibilisation par cible voire par bâtiment
Comment ? Création ou mise à jour d'outils, actions expérimentales et mobilisatrices, définition d'une équipe projet selon les actions préconisées, test d'actions sur certains services clés avant déploiement plus général
Par qui ? MCI, DDAE, DIMMO, DMRR

Près de chez vous, proche de tous

Le Département Développement

Service Pilote	DDAE – Service Stratégies Départementales																										
Partenaires internes	Mission Communication interne Direction de l'Immobilier - Service Innovation Energie																										
Partenaires externes	CNFPT, partenaires (CPIE, CERDD, etc.)																										
Indicateurs de Suivi	<ol style="list-style-type: none"> 1. Part des Directions représentées au sein du réseau d'agents 2. Nombre d'animations organisées avec les agents du réseau 3. Nombre d'actions du plan de sensibilisation mises en œuvre par an <p>NB : des indicateurs spécifiques à chaque action auront été fixés dans le cadre de la stratégie.</p>																										
Freins / Leviers	<ul style="list-style-type: none"> - Inscrire ces actions dans une stratégie de communication au long court - Adapter les actions aux agents et équipements du Département - Viser un nombre minimum d'agents référents par site tout en assurant le caractère volontaire de la démarche, leur donner les moyens d'assurer leur mission (ex: temps dédié) et associer les acteurs internes de l'environnement 																										
Impact Climat	<input checked="" type="checkbox"/> Acculturation <input type="checkbox"/> Atténuation <input type="checkbox"/> Adaptation	Objectif de diminution de GES (base 2014) : en tant qu'action d'acculturation, l'impact GES de cette initiative est indirect – il n'est donc pas quantifié.																									
Estimation budgétaire	Investissement	Fonctionnement < à 50 k€																									
Moyens humains	- 1 ETP pour l'élaboration concertée de la stratégie, la communication, la formation, l'accompagnement et l'animation continue																										
Planning	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Définir une stratégie de sensibilisation</td> <td colspan="4">Valoriser les bons gestes</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="4">Proposer des formations</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="4">Développer des supports d'information</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="4">Créer et animer un réseau d'agents référents</td> </tr> </tbody> </table>	2018	2019	2020	2021	2022	Définir une stratégie de sensibilisation	Valoriser les bons gestes					Proposer des formations					Développer des supports d'information					Créer et animer un réseau d'agents référents				
2018	2019	2020	2021	2022																							
Définir une stratégie de sensibilisation	Valoriser les bons gestes																										
	Proposer des formations																										
	Développer des supports d'information																										
	Créer et animer un réseau d'agents référents																										
Benchmark	PCET Vosges : Connaître et limiter la production de déchets en créant un réseau de Référents																										

Près de chez vous, proche de tous



ORIENTATION D : L'exemplarité des activités du Département

Action D.3 : Faire émerger un réseau de techniciens interservices sur le développement durable

Pour que le Plan Climat Air Energie soit mis en œuvre de manière efficace, les équipes techniques doivent s'en saisir dans un esprit de co-responsabilité. L'enjeu est d'établir un fonctionnement en mode projet pour favoriser la transversalité des intervenants. Pour ce faire, le réseau de techniciens doit d'abord être animé (coordination du PCAE par la DDAE) mais également alimenté en ressources (feuilles de route et objectifs, outils, formations, etc.) et contenus (messages, informations et données clés, etc.).



Objectif

Assurer une mise en œuvre du Plan Climat Air Energie fluide et efficace en dotant les agents des ressources nécessaires à leur implication en tant que pilotes des actions dont ils sont responsables, ou comme relais des autres initiatives.

Détails de l'action



- 1** Quoi ? Mettre en place un dialogue régulier entre la DDAE et les autres services, au siège et dans les territoires, impliqués dans la mise en œuvre des actions du PCAE
Comment ? Représentation de la DDAE dans les réunions d'équipes, information (envoi de mails de rappels, rencontres ponctuelles) et implication des services dans la mise en œuvre du PCAE à travers des instances multi-services
Par qui ? DDAE
- 2** Quoi ? Créer du lien entre les agents et les acculturer au travail en mode projet
Comment ? Prévoir des espaces et occasions pour les agents de se former et se rencontrer : formations (mises en situation), salons professionnels, séminaires (en dehors du quota de 2 formations / an), visites de sites, etc.
Par qui ? Direction des Ressources Humaines
- 3** Quoi ? Rendre facilement accessibles aux agents les informations relatives aux ressources et expertises internes en matière de développement durable
Comment ? Le nouveau fonctionnement de l'intranet permettrait de mieux identifier un agent : sa fonction, ses réalisations, ses prises de parole, etc.
Par qui ? Mission Communication Interne
- 4** Quoi ? Elargir la diffusion des messages (écogestes, informations utiles, etc.) et des ressources (guides et tutoriels, publications, outils et jeux, etc.) aux 61.000 collégiens et à leurs familles
Comment ? Alimentation de l'Espace Numérique de Travail (ENT) par des publications régulières (hebdomadaires)
Par qui ? Direction de l'Education et des Collèges

Près de chez vous, proche de tous



Pas-de-Calais

Le Département Développement

Service pilote	Direction du Développement, de l'Aménagement et de l'Environnement (DDAE) - SSD																					
Partenaire interne	Mission Communication Interne Direction des Ressources Humaines Direction de l'Education et des Collèges MDADT – Chargés de mission Développement Durable																					
Indicateurs de suivi	<ol style="list-style-type: none"> 1. Part des services impliqués dans le PCAE et ayant identifié un référent PCAE (objectif 2018 : 50%) 2. Nombre de publications en lien avec le PCAE postées dans l'ENT (objectif 2018 : 1 / mois minimum) 																					
Freins / Leviers	<ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur des retours d'expériences pour illustrer la faisabilité et les intérêts de la transversalité - Inscrire le pilotage transversal dans la durée, en réunissant à échéance régulière l'instance associant les différents services - Valoriser les expérimentations et les retours d'expérience - Assurer des contact ponctuels mais réguliers pour faire naître des réflexes d'échange 																					
Impact Climat	<input checked="" type="checkbox"/> Acculturation <input type="checkbox"/> Atténuation <input type="checkbox"/> Adaptation Objectif de diminution de GES (base 2014) : en tant qu'action d'acculturation, l'impact GES de cette initiative est indirect – il n'est donc pas quantifié.																					
Estimation budgétaire	Investissement	Fonctionnement <10 k€																				
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> - 5j /an pour le pilotage d'action - 5j /an pour la mise en œuvre des sous-actions (alimentation intranet et ENT notamment) 																					
Planning	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Présentation de l'équipe de la DDAE et installation de l'instance de pilotage PCAE</td> <td>Proposition aux agents d'évènements extérieurs (colloques, visites, etc.) en lien avec le PCAE</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Associer l'ensemble des services dans le suivi et l'évaluation du PCAE</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Alimentation en contenus et ressources de l'intranet (DDAE) et de l'ENT (DEC)</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		2018	2019	2020	2021	2022	Présentation de l'équipe de la DDAE et installation de l'instance de pilotage PCAE	Proposition aux agents d'évènements extérieurs (colloques, visites, etc.) en lien avec le PCAE						Associer l'ensemble des services dans le suivi et l'évaluation du PCAE					Alimentation en contenus et ressources de l'intranet (DDAE) et de l'ENT (DEC)		
2018	2019	2020	2021	2022																		
Présentation de l'équipe de la DDAE et installation de l'instance de pilotage PCAE	Proposition aux agents d'évènements extérieurs (colloques, visites, etc.) en lien avec le PCAE																					
		Associer l'ensemble des services dans le suivi et l'évaluation du PCAE																				
		Alimentation en contenus et ressources de l'intranet (DDAE) et de l'ENT (DEC)																				
Près de chez vous, proche de tous																						



ORIENTATION E : Achats responsables et durables

Action E.1 : Accompagner le développement de la filière de méthanisation dans le Département

Les activités du Département conduisent à produire d'importantes quantités de déchets organiques (déchets verts des collèges et des bords de route, biodéchets issus de la restauration) aujourd'hui très peu valorisés, et dont l'élimination dans les conditions actuelles d'enlèvement va être de plus en plus coûteuse. La mise à disposition des ressources du Département pour alimenter des unités de méthanisation (en particulier agricole) représente une opportunité économique, énergétique et environnementale pour le territoire.



Objectif

Développer la production d'énergies renouvelables grâce à une gestion et une valorisation plus responsable des déchets fermentescibles du Département

Détail de l'action



1

Quoi ? Évaluer les gisements de biomasse produits par les activités du Département, les collèges et le EMS

Comment ? Réaliser un diagnostic de gisements de biomasse de la restauration collective (collèges et cantines administratives : tonnages, état des lieux des pratiques de tri, etc.) et faisabilité de valoriser par méthanisation des déchets verts récupérés en bords de routes.

Par qui ? DEC / DIMMO - DM2R / MDADT – Pôle Solidarité

2

Quoi ? Mobiliser les agriculteurs intéressés par une expérimentation et étudier leurs besoins

Comment ? Passer par les têtes de réseau pour proposer ou promouvoir le développement de projets dans lesquels les agriculteurs pourraient s'impliquer. Les informer, puis identifier les exploitants intéressés et qualifier leurs ressources / besoins.

Par qui ? DDAE en partenariat avec la Chambre d'agriculture

Service Pilote

Direction du Développement, de l'Aménagement et de l'Environnement (DDAE)
Service Développement Territorial

Autres services

Direction de l'Éducation et des Collèges (DEC)
Direction de l'Immobilier
Direction de la Mobilité et du Réseau Routier

Près de chez vous, proche de tous

Pas-de-Calais

Le Département Développement

Partenaires externes

Chambre d'Agriculture
Région
CERDD

Intercommunalités à compétence
« Déchets »

Indicateurs de suivi

1. Tonnage de biomasse valorisée (et GWh produits correspondants)
2. Nombre de collèges dont les déchets sont méthanisés
3. Nombre d'EMS dont les déchets sont méthanisés

Freins / Leviers Points de vigilance

- Organiser une visite sur une unité de méthanisation à destination des décideurs (chefs d'établissements, responsables des cuisines, etc.)
- Ne pas négliger les aspects organisationnels induits par la valorisation des biodéchets : espace de tri à aménager, formation au tri des agents techniques, etc.
- Capitaliser sur les expérimentations et retours d'expériences réalisés



Impact Climat

- Acculturation Atténuation Adaptation

Objectif de diminution de GES (base 2014) : Lors du diagnostic, les émissions liées aux déchets des collèges n'ont pas été quantifiées faute de données. La méthanisation, en valorisant les déchets du siège d'Arras et les déchets verts de bords de routes, permettrait de réduire les GES de 85,5 t. éq. CO₂ / an (soit -14,4% du poste Déchets, et -0,08% du BEGES global)



Impact Qualité de l'Air

- Positif Inconnu Positif sous réserve



Estimation budgétaire

Investissement

Fonctionnement

de 10 k€ à 50 k€



Moyens humains

- 15j pour l'état des lieux des gisements (tonnages, typologies, etc.)
- 15j / an pour la mise en œuvre (conventions d'approvisionnement avec unités de méthanisation, etc.)
- Partenariat avec la Chambre d'Agriculture pour mobilisation des agriculteurs



Planning

2018

2019

2020

2021

2022

Evaluer les gisements de biomasse

Mobiliser les agriculteurs et étudier leurs besoins

Mise en œuvre d'une expérimentation avec le secteur agricole

Près de chez vous, proche de tous



ORIENTATION E : Achats responsables et durables

Action E.2 : Viser une alimentation bas carbone dans les repas des cantines

L'alimentation est source d'émissions de GES et de polluants atmosphériques à travers la production des denrées, leur transport, leur conservation, le traitement des restes et des déchets... Le nombre de repas servis au siège du Département s'élève à plus de 152 000 repas / an, représentant 350 t. éq. CO₂. L'action se concentre prioritairement sur l'Estaminet, à titre d'exemplarité et a vocation à être déclinée pour la restauration collective dans les collèges et les ESMS.



Objectif

Réduire l'impact carbone et les émissions de polluants atmosphériques de l'alimentation en agissant tant sur l'amont (menus et approvisionnement local) que sur l'aval (gestion des portions et déchets)

Détail de l'action



1

Quoi ? Réduire l'impact environnemental de l'approvisionnement de l'Estaminet
Comment ? Modifier le choix des produits commandés en jouant à la fois sur la composition des menus (par exemple en poursuivant l'expérimentation sur les repas végétariens) et sur leur provenance (privilégier la proximité et les circuits courts) en utilisant les leviers de la commande de publique
Par qui ? DAL Estaminet et Direction de la Commande Publique

2

Quoi ? Au-delà de l'Estaminet, envisager d'étendre progressivement la démarche aux collèges du Département et ESMS
Comment ? Associer les chefs d'établissement et agents techniques pour connaître leurs pratiques actuelles, leurs contraintes et leurs volontés d'agir dans ce domaine (après retour d'expérience et bilan sur l'Estaminet)
Par qui ? Direction de l'Éducation et des Collèges, Pôle Solidarité

Service Pilote

DAL Estaminet, Direction de l'Éducation et des Collèges, DDAE

Partenaires externes

CERDD
Chambre d'Agriculture

Agrilocal

Indicateurs de suivi

1. Nombre de fournisseurs locaux
2. Part des plats végétariens dans les menus de l'Estaminet
3. Part des produits locaux

Près de chez vous, proche de tous

Pas-de-Calais

Le Département Développement

Freins / Leviers

- Encore davantage que d'autres actions, celle-ci nécessite une véritable écoute des usagers : il s'agit de changer leurs habitudes (que ce soit sur la composition des menus ou l'organisation du service)
- En parallèle, communiquer sur les impacts positifs (alimentation plus saine, soutien aux producteurs locaux, utilisation du compost, diminution des déchets, etc.)
- Faciliter l'accès à la commande publique des petits producteurs de produits locaux afin qu'ils répondent aux consultations lancées par le Département



Impact Climat

- Acculturation Atténuation Adaptation

Objectif de diminution de GES (base 2014) : 1 repas moyen = 2,3 kg éq CO₂ (contre 0,5 pour un repas végétarien). Si 1 repas végétarien par semaine servi à l'Estaminet, réduction de 58 t. éq. CO₂ / an (soit -16%)



Impact Qualité de l'Air

- Positif Inconnu Positif sous réserve



Estimation budgétaire

Investissement

Fonctionnement

Entre 10 k€ et 20 k €
Estaminet : économies attendues du fait de l'augmentation de la part des produits végétariens au détriment de la viande



Moyens humains

- 1 ETP



Planning

2018 2019 2020 2021 2022

Estaminet : travail sur l'approvisionnement (menu et fournisseurs)

Diagnostic des pratiques dans les collèges et les ESMS

Bilan et réflexion sur la généralisation progressive aux collèges et ESMS en capitalisant sur les retours d'expériences

Benchmark

PCET de la Manche : Développer les circuits de proximité dans la restauration collective des collèges. - Création d'un poste de technicien « restauration scolaire » pour accompagner les collèges et piloter une démarche de qualité avec priorité de développement de circuits de proximité

Plate-forme www.agrilocal.fr de mise en relation simple, directe et instantanée entre fournisseurs locaux et acheteurs publics ayant une mission de restauration collective (collèges, lycées, EHPAD, etc...).

Près de chez vous, proche de tous

/ L'ANIMATION, LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

Animation du PCAE

L'animation du PCAE vise à réunir les conditions pour une mise en œuvre optimale du programme d'actions. Le rôle d'animation s'exerce donc de manière continue sur les 5 années d'application du Plan Climat Air Énergie. La mise en œuvre du PCAE suppose une organisation au sein du Département, en particulier au travers de :

- **L'animation et le pilotage du PCAE**, assurée par le Service des Stratégies Départementales (SSD) au sein de la DDAE ;
- **La mise en place de l'instance de pilotage**, réunissant le SSD et les pilotes d'autres démarches de développement durable (Agenda 21, PDA, etc.), sous la présidence de l'élu référent ;
- **Le relais** de la démarche par le biais des pilotes d'actions et des référents des Pôles sollicités pour la rédaction du Rapport Développement Durable

Concrètement, l'animation du PCAE passe donc par des rencontres régulières et une collaboration avec les pilotes d'actions et les partenaires, **la recherche de financements et de subventions**, ou encore le partage d'expériences et la valorisation des résultats.

Suivi de la mise en œuvre du plan d'actions

Le suivi se déroule tout au long de la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie. Il consiste à **mesurer**, par des indicateurs précis, la progression de la mise en place du programme d'actions. C'est donc une vision **quantifiée**, conditionnée à la qualité des indicateurs et à la disponibilité des données. Le suivi du PCAE vise donc à rendre compte des moyens mobilisés et des résultats obtenus.



Le dispositif de suivi du PCAE du Pas-de-Calais s'appuie sur le triptyque suivant :

- Le **dispositif humain**, piloté par la DDAE - SSD ;
- Le principe d'un **outil de suivi** (format Excel avec automatisation de certains rendus). Celui-ci se compose d'un module propre à chacune des actions (indicateurs de suivi et d'impact), et d'un tableau de bord offrant une vue d'ensemble de l'avancée du PCAE ;
- L'organisation d'une **journée de formation** comprenant : les principes de la comptabilité carbone (en vue de la mise à jour du BEGES du Département), la prise en main de l'outil de suivi et une courte intervention du CERDD. Les référents des Pôles sollicités pour la rédaction du Rapport Développement Durable ont été associés en vue de mener une réflexion sur l'optimisation de la collecte des données nécessaires à tous ces outils de suivi.

La problématique de la définition la plus précise possible des indicateurs a également été posée.

DÉROULEMENT	FONCTION	OBJECTIF	RESPONSABLE
Continu	Mesurer	Rendre compte de moyens et résultats	SSD

Évaluation du PCAE

L'évaluation a pour objectif d'apprécier, au bout de quelques années de mise en œuvre d'une politique, l'atteinte des objectifs définis et l'adéquation des moyens engagés. Elle vise donc à identifier les clés de réussite comme les obstacles, afin de servir de base à des propositions d'évolution.

Le dispositif d'évaluation retenu pour le PCAE du Département se compose des éléments suivants :

- **Un calendrier** : réalisation au bout de 3 ans (soit à mi-parcours du PCAE), correspondant également aux mises à jour du BEGES ;
- **Une méthode** : appuyée par l'outil de suivi (pour la partie quantitative), mais complétée d'un aspect plus qualitatif (entretiens, lectures) et d'une analyse critique assortie de préconisations ;
- Un pilotage par une **équipe projet dédiée** au sein du PACO (Evaluation et prospective des politiques publiques)

Les résultats de l'évaluation seront présentés en Comité de pilotage, afin de rendre compte des avancées et de décider des éventuels ajustements à réaliser.

DÉROULEMENT	FONCTION	OBJECTIF	RESPONSABLE
Ponctuel	Apprécier	Faire évoluer (amélioration continue)	Service Évaluation et prospective des politiques publiques

/ LEXIQUE

Acculturation	Une action d'« acculturation » vise à diffuser les enjeux énergie-air-climat auprès des publics (agents, élus, collégiens...) grâce à la sensibilisation et la pédagogie
Adaptation	Une action d'« adaptation » a pour objectif d'adapter un objet (une activité, un espace, une organisation) aux effets des changements climatiques, dont certains sont déjà observables dans les Hauts-de-France
Atténuation	Une action d'« atténuation » prétend limiter les émissions de gaz à effet de serre afin de lutter contre le dérèglement climatique. Cela passe notamment par une diminution des consommations d'énergie
ACV	L'Analyse du Cycle de Vie (ACV) est une méthode d'évaluation normalisée permettant de réaliser un bilan environnemental d'un système (produit, service, entreprise ou procédé) sur l'ensemble de son cycle de vie
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
BEGES ou BGES	Bilan d'Émissions de Gaz à Effet de Serre
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BEPOS	Un Bâtiment à Énergie Positive (BEPOS) produit davantage d'énergie qu'il n'en consomme
CERDD	Le Centre Ressource du Développement Durable pilote notamment l'Observatoire Climat des Hauts-de-France
EMS	Établissements Médico-Sociaux, dont certains sont de la compétence du Département (Aide sociale à l'enfance, établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), etc.)
EnR	Énergies renouvelables. Le terme « Énergies renouvelables et de récupération » (EnR&R) est parfois utilisé pour inclure les récupérations d'énergie
ENT	Espace Numérique de Travail, portail informatique utilisé dans les collèges du Département
EPCI	Établissements publics de coopération intercommunale (intercommunalités)
FEDER	Fonds européen de développement régional
GES	Gaz à Effet de Serre, responsable en grande partie du dérèglement climatique

PAPEO	Le projet de recherche PAPEO (Protocole d'Amélioration des Pratiques Environnementales et Organisationnelles dans le cadre de bâtiments tertiaires) vise à comprendre les liens entre contexte organisationnel, caractéristiques techniques d'un bâtiment et écocitoyenneté. Au-delà du Département (qui constitue le terrain d'étude), le projet est coordonné par Auxilia, financé par l'ADEME et associé Akajoule, N-Clique et l'Université Paris-Ouest Nanterre.
PCAÉ	Plan Climat Air Énergie
PCAET	Plan Climat Air Énergie Territorial, rendu obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants
PDA	Plan de Déplacement de l'Administration
Précarité énergétique	Est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat (Définition donnée par la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010)
SPAPSER	Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables
t. éq. CO₂	Unité de mesure qui permet de comptabiliser sous une seule unité l'ensemble des gaz à effet de serre - et donc pas uniquement le CO ₂ (méthane, ozone...)
TEPOS	Devenir un « Territoire à Énergie Positive » correspond à l'ambition affichée par certaines collectivités de couvrir, en 2050, l'ensemble de leur consommation d'énergie par de la production renouvelable et locale

Le Département du Pas-de-Calais remercie l'ensemble des agents, services, élus et partenaires qui ont bien voulu contribuer à l'enrichissement de la démarche de Plan Climat Air Énergie.



Pas-de-Calais

Le Département

Document réalisé par Auxilia Conseil / www.auxilia-conseil.com

AUXILIA
CONSEIL EN TRANSITION